

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Construction d'une gendarmerie – Cession par le Département de l'Ain à la Commune de la parcelle cadastrée B 583

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Corinne BOYER pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Sébastien BEVOZ pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
Marie-H. PERILLAT pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Sonia ZANI

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire rappelle le projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements.

Afin de mener à bien ce projet, il convient pour la Commune de devenir propriétaire de la parcelle cadastrée B583 en bordure de la parcelle de la friche de Bellecombe.

Le Département est propriétaire de cette parcelle d'une superficie de 2 595 m² et suite à la Commission Permanente du Conseil Départementale du 27 septembre 2021, a donné son accord pour céder la propriété de la parcelle B583 lui appartenant à la Commune Plateau d'Hauteville moyennant l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'accepter la cession du Département de l'Ain moyennant l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B 583.**
- **DECIDE que les frais notariés seront à la charge de Commune.**

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20211215-DE-2021-169-DE Date de télétransmission : 23/12/2021 Date de réception préfecture : 23/12/2021
--

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211215-DE-2021-169-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021